



## En bref

[Légifrance](https://www.legifrance.gouv.fr/) est le site web officiel du gouvernement français pour la diffusion des textes de droit français. Accès libre et gratuit.

## Contenus

- **Droit français** (texte intégral) : codes (tous d'origine et en vigueur), conventions collectives, les BO des ministères, législation et décrets, textes officiels parus au JO depuis 1990 et avant en fac-similé, jurisprudence administrative, constitutionnelle et judiciaire
- **Droit européen** (traités, JOUE...)
- **Droit international** (traités et jurisprudence)
- **Répertoire de sites juridiques** : officiels (assemblées, juridictions, autorités administratives indépendantes, fonction publique...) Pour connaître des sources importantes du droit, se constituer une documentation personnelle, etc...
- **Actualités législatives** (textes récemment adoptés)

## Faire une recherche sur Légifrance

Type de recherche : par base, par numéro/référence (d'article, NOR...), par mots-clés, recherche simple ou experte, pour le droit français en vigueur possibilité de faire une recherche thématique (Attention : liste de thèmes non exhaustive)

Sélectionner en page d'accueil le type de recherche que vous voulez :

### Un article de code ou un code entier

#### Critères de recherche

Accès direct à un code en vigueur

Nom du code

Recherche d'un article au sein d'un code

Nom du code

Numéro d'article

Par mot ou expression

Sur la page d'accueil, cliquez sur « **Les codes en vigueur** » puis **sélectionnez le code** recherché. Vous pouvez dérouler le sommaire

pour accéder aux différents articles.

Si vous connaissez déjà la référence de l'article recherché, sélectionnez le code dans le 2ème bandeau de recherche et **entrez les références de l'article** en veillant à ne laisser aucun espace entre la lettre et la suite de chiffre ni entre les tirets. La recherche par mot ou expression est libre (maj, min, accents...).

### Un texte juridique (loi, décret, arrêté...)

Sur la page d'accueil, cliquez sur « **Les autres textes législatifs et réglementaires** » puis **sélectionnez la nature du texte** recherché. Entrez ensuite le **numéro du texte** ou le numéro de la norme. Vous pouvez utiliser également la recherche par date de signature ou date de publication ou la **recherche par mots-clefs**.

Exemple : rechercher la loi n° 2000-964 (relative à la durée du mandat du président de la République).

### Une décision de justice (arrêt, jugement...)

Sur la page d'accueil, cliquez sur la rubrique « **Jurisprudence** » soit constitutionnelle, soit administrative, soit judiciaire.

Pour la **jurisprudence constitutionnelle** (décisions rendues par le Conseil constitutionnel), effectuez la recherche par numéro de décision (exemple : 2008-562).

Pour la **jurisprudence administrative** (décisions du tribunal des conflits, du Conseil d'Etat, cours administratives d'appel, des tribunaux administratifs...), faites la recherche par choix d'une juridiction ou arrêts publiés ou non publiés au recueil Lebon.

Pour la **jurisprudence judiciaire**, recherchez par choix d'une juridiction ou par numéro de pourvoi.

Exemple : recherchez dans la jurisprudence judiciaire avec ces informations : thème abandon de famille, chambre criminelle, 2011.

## Les actualités juridiques

Vous trouverez sur la partie droite de l'écran d'accueil :

**Le Journal officiel de la  
République française**

le dernier JO et la possibilité de le recevoir par mail

**Actualité législative**

l'actualité des débats parlementaires

*Entreprises*  
ENTRÉE EN VIGUEUR DES TEXTES

textes qui vont prochainement entrer en vigueur pour les  
professionnels des entreprises

*Circulaires  
ET  
instructions applicables*

circulaires et instructions récentes

**i Informations de mise à jour**

A tout moment vous pouvez consulter l'onglet

**« informations de mise à jour »** (en haut à droite de

l'écran). Il mentionne ce que l'on peut trouver dans les bases et les dernières mises à jour.

## Autres outils

**Imprimer**

Imprimer le document



Télécharger le document en format RTF

**Sites juridiques**

Nombreux liens sur des sites juridiques (juridictions,  
assemblées parlementaires, etc.)